

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

5^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 17 novembre 2011

CG 11/5^{ème}/III-06

L'an deux mil onze, le 17 novembre, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéréilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;

Absents excusés ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Cambon, Marty Michel et Moignard.

LANGUE ET CULTURE OCCITANES EDITION DES LIVRES DES OPERATIONS AL CANTON

Les opérations « Al Canton » sont destinées :

- à **recueillir** des témoignages écrits et oraux de notre passé sur le territoire d'un canton (collecte et inventaire des ressources du patrimoine local) ;
- à **restituer** en direction de la population locale les éléments recensés au travers d'expositions, éditions, animations.

Ces opérations ont ainsi permis de couvrir intégralement les cantons de Saint Antonin Noble Val, Montpezat de Quercy, Caylus, Molières, Caussade, Nègrepelisse, Auvillar, Valence d'Agen, Monclar de Quercy, Moissac, Castelsarrasin, Montaignu de Quercy, Bourg de Visa et Lauzerte, Saint Nicolas de la Grave, Montech, Lavit et Beaumont-de-Lomagne, Grisolles, Montauban, Villebrumier et Verdun sur Garonne.

Comme chaque fois, en pareil cas, la recherche d'une association locale est privilégiée pour l'édition et la vente des ouvrages.

Aujourd'hui, deux opérations sont en cours sur les **cantons de Molières** et de **Lafrançaise**.

Le Foyer rural de Labarthe Vazerac accepte d'assurer l'édition et la vente de ces deux ouvrages. Le livre de Molières doit paraître prochainement, celui de Lafrançaise étant prévu pour septembre 2012.

Comme pour les précédents livres, le Conseil Général accorderait une aide de 7 500 € par ouvrage à cette association qui s'engagerait à affecter les recettes encaissées, une fois le coût de l'impression amorti, à la réalisation d'actions occitanes, une somme de 3 000 € lui étant réservée, au titre des frais de fonctionnement. Une convention sera rédigée dans ce sens.

Je vous propose donc d'approuver une aide de 7 500 € pour le livre de Molières au foyer rural de Labarthe Vazerac et d'inscrire le crédit correspondant à l'article 657421, sous fonction 311 du budget départemental. Je vous proposerai lors du vote du budget primitif de 2012, d'inscrire l'aide pour le livre de Lafrançaise.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde une subvention de 7 500 € au foyer rural de Labarthe Vazerac pour l'édition et la vente des livres des opérations « Al canton » sur le canton de Molières ;
- Précise que cette association devra s'engager à affecter les recettes encaissées, une fois le coût de l'impression amorti, à la réalisation d'actions occitanes, une somme de 3 000 € leur étant réservée, au titre des frais de fonctionnement. Une convention sera rédigée dans ce sens ;
- Inscrit les crédits correspondants à l'article 657421, sous-fonction 311 du budget départemental ;

- Approuve également le principe de cette aide au foyer rural de Labarthe Vazerac pour l'opération sur le canton de Lafrançaise prévue en septembre 2012 dont les crédits seront inscrits lors du vote du Budget primitif.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,